



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 12 mai 2011

RESULTATS CAP MOBILITE POSTES CLASSIQUES DIRECTEURS DU 12/5/2011

ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de la parution définitive des nouvelles affectations par l'Administration Centrale !

Ont siégé : Philippe NONNENMACHER (Tél : 01 48 73 20 34) Marie-Thérèse CORNEE (Tél : 05 34 89 48 10)

Déclaration liminaire :

Tout d'abord, la délégation SNPES-PJJ-FSU tient à apporter son soutien aux personnels en grève dans les EPM où les conditions de travail des agents et les conditions de détention des mineurs sont devenues calamiteuses. La délégation SNPES-PJJ-FSU se déclare également solidaire de l'action menée par les psychologues et de leur mobilisation du 18 mai prochain.

La PJJ traverse depuis plusieurs années une mutation de ses missions associée à une refonte de son organisation. Nous espérons que votre arrivée à sa direction permettra une réouverture du dialogue et une avancée sur certains points laissés en chantier par votre prédécesseur et que nous listions dans notre précédente déclaration à la CAP du 14 avril dernier, à savoir :

- ✓ La fin de la transformation en lieux de « relégation » de services d'hébergement construits sur des projets de services à vocation éducative, et du transfert des moyens vers des lieux d'enfermement répondant à une politique pénale de plus en plus en plus répressive à l'encontre des mineurs ; les événements dramatiques récents survenus dans les EPM mettent en relief les limites de l'action éducative pouvant être conduite en milieu fermé. Puisque vous vous y référez hier dans votre discours introductif au séminaire des directeurs de service, nous tenons à votre disposition le courrier du directeur du COPES de Juvisy à son ministre de la justice par lequel il argumentait en faveur de la fermeture de tels lieux où la confusion entre l'enfermement et l'éducation conduisait inexorablement à la violence ; autres temps mêmes mœurs.
- ✓ Le démantèlement de l'insertion et son corollaire, le transfert aux services de milieu ouvert de la mise en œuvre du DAA,
- ✓ Le manque de moyens attribués aux services de milieu ouvert pour l'exercice de leurs missions sur des territoires démesurés ; la pression exercée par les juridictions ne faisant que rajouter au stress des professionnels,
- ✓ Une « consolidation », comme l'évoquait votre prédécesseur, de la réorganisation des services et l'arrêt de la fermeture de structures,
- ✓ Une réforme statutaire annoncée depuis cinq ans, qui ne se contenterait pas d'une augmentation de l'indemnitaire mais reposerait sur une évolution sensible des grilles indiciaires,
- ✓ Une plus grande lisibilité, et une plus grande équité sans mise en concurrence, dans les attributions de l'IFO,

- ✓ Une formation initiale dont la durée permettrait d'y voir développer des contenus autres que l'accompagnement à l'évolution pénale de la PJJ ou des formations d'adaptation,
- ✓ La garantie que les postes de RUE demeurés vacants à l'issue de la CAP puissent être pourvus dès septembre, partout où nécessaire, dans un cadre professionnel et réglementaire repéré,

Tous ces points, nous l'avons déjà écrit, faute de résolution, conduisent le corps de direction à une usure professionnelle, aggravée par les transferts de charge de travail des DT exsangues vers les services, ou par l'extension des champs de compétences sans moyens supplémentaires (interdépartementalités). Et cette usure est partagée. Le bilan social 2010 de la PJJ fait état d'un passage, entre 2008 et 2010, du nombre d'accidents de service, de trajet ou d'agressions, de 200 à 350.

Pour finir, nous nous associons à la demande des autres délégations du SNPES-PJJ-FSU pour que soit prise en charge l'intégralité des frais engagés pour la préparation des CAP, y compris dans les temps de travail personnel et que cessent les pressions subies par les délégués dans certains services.

POSTES CLASSIQUES							
Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			
DIR	Dpt	Structure	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
Centre	18	EPE Bourges	PV				
Centre-Est	69	STEI St Genis les Ollières futur STEI Rhône siège à Venissieux	SOUIL Elodie S/R mutation de conjoint	8			Réintégration de mise à disposition
Grand Nord	59	EPE Tourcoing futur EPE Métropole siège à Tourcoing	PLANQUE Véronique	27,75	59	EPE Villeneuve d'Ascq	Poste fermé
Grand Nord	59	STEI Raismes	LAKROUF Madjid Mieux servi qu'à la CAP postes spécifiques	16	80	STEI Amiens	PV
Grand Nord	62	EPE Atrebatie siège à Liévin	Candidat non retenu				
Grand Ouest	14	STEMO Caen	LHERAULT Cécile	6	21	STEMOI Dijon	PV
Grand Ouest	29	STEMO Brest futur STEMO Brest-Quimper siège à Brest	HAMON SEGALEN Nicole	37,75	91	STEMO Courcouronnes	
IdF-OM	91	STEMO Courcouronnes	BENSOUSSAN Bernard	52,75	91	STEI Epinay S/Orge	Poste fermé
Grand Ouest	50	STEMOI Coutances futur STEMO Manche siège à Coutances	VAYRACH LUCE Patricia	31,75	61	STEMOI Alençon futur STEMO Orne	
Grand Ouest	61	STEMOI Alençon futur STEMO Orne	MINVIELLE DEBAT Patrick	35	72	EPE Le Mans	Poste fermé
Sud	82	STEMO Montauban	DELPRAT Patrick	20,75	64	STEMO Aquitaine Sud siège à Pau	
Sud	64	STEMO Aquitaine Sud siège à Pau	OLYMPIE Sandra S/R détachement A/D BERTOIA HAMARD Laetitia	20,75 13	77 33	STEMOI Melun DPJJ Aquitaine Sud (conseiller technique)	Poste à republier

IdF-OM	77	STEMOI Melun	LEHRY Michel	19,75	93	EPE Aubervilliers	Poste fermé
Sud Est	83	STEMO Toulon	PV				
Sud Est	84	STEMOI Avignon futur STEMO Vaucluse siège à Avignon	POULAIN Hervé	20,50	83	CEF Brignoles	A republier
Sud Est	20	STEMO Bastia futur STEMO Corse siège à Bastia	PV				
Sud Est	83	STEMO Draguignan	TAULIER LE GALL Hélène	35,75	84	EPE Avignon	PV
VACANCES DE GESTION							
Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			
DIR	Dpt	Structure	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
Sud	34	STEMO Montpellier	DUROUDIER Christophe Mieux servi qu'à la CAP postes spécifiques	15,75	59	EPE Lille	
VACANCES DE GESTION SUITE A LA CAP DU 14/04/2011							
Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			
DIR	Dpt	Structure	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
Grand Est	51	EPEI Marne-Ardenne					
Grand Nord	59	EPE Lille	HAMADI Hakim (RC)	7,75	60	STEMOI Compiègne	PV
Ile de France/ Outre-mer	78	EPE Villepreux S/R	PV				
Sud	31	STEI Toulouse	PV				
Sud	31	EPE Toulouse S/R	Poste non vacant				
Grand Nord	80	STEMOI Amiens	PV				
Grand Ouest	44	EPE Nantes	PV				
Grand Ouest	35	EPEI Rennes	PV				
Sud Est	13	STEI Marseille	MOURADIAN REYNIER Patricia	36,75	84	EPE Escaillon	Poste fermé
Sud	30	CEF Nîmes	RAULT Christine	25	78	EPE Villepreux	PV

S/R : Sous Réserve

CPR : Congé parental

PV : Poste vacant

RC : Rapprochement de conjoint

Commentaires :

Monsieur DAUMAS a ouvert la CAP et est resté le temps de répondre aux déclarations liminaires des organisations syndicales. Il a rappelé son attachement à l'institution, à son histoire, à sa culture. Il perçoit l'attente des personnels à le juger sur ses actes et non sur des déclarations d'intention.

Il faut laisser « un espace à la prise de risque » même si les politiques demandent des comptes sans trop connaître l'institution.

Le DPJJ constate que les directeurs de service en particulier ont absorbé le choc des réformes de 2007 et qu'il convient de ralentir le rythme.

Le DPJJ n'a rien dit de plus sur la réorganisation des services. Le DPJJ s'est porté garant cependant des moyens alloués pour l'exercice des missions. Mais quels moyens pour quelles missions ???

Sur le statut des directeurs, la PJJ va relancer la fonction publique en s'appuyant sur la revalorisation du statut des attachés. Nous craignons que sur ces bases là, il n'y ait aucune revalorisation indiciaire des grades de base mais seulement une avancée pour les postes sur statut d'emploi.

Sur la formation initiale notamment, le dossier et la réflexion sont encore ouverts ; Monsieur DAUMAS se réfère à ce qu'il a connu de sa formation d'éducateur ...pour contre argumenter à la formation en alternance que défend le SNPES et ouvrir la porte aux préaffectations.

A propos des RUE, Monsieur ROUSSET s'est félicité de la réussite de la mise en place de cette nouvelle fonction mais ne propose rien au sujet des dizaines de postes qui ne sont pas pourvus en septembre.

Sur l'IFO, une revalorisation est prévue pour les directeurs des grades de base à hauteur de 200 000 € pour 2011.

Le DPJJ va veiller à ce que le cahier des charges des EPM soit respecté sur la base de 57 places opérationnelles par EPM, sans dépassement possible...

Une intégration dans le corps des directeurs d'une PT.

Un recours en évaluation : l'intéressée est invitée à prendre contact avec les délégués.